



## De célébration en héritage et en manifestation, pensons à nos étudiants

La France célèbre le bicentenaire de la mort de Napoléon 1<sup>er</sup>. Nous n'avons pas, dans ces colonnes, de vocation pour rappeler une tentative assez critiquable de construction européenne, ni de nous féliciter de l'adoption d'un Code civil particulièrement bien réussi ou d'admirer certaines avancées scientifiques : il est trop facile de juger nos anciens à la lumière de nos valeurs du XXI<sup>e</sup> siècle, même si d'innombrables travaux d'historiens sont là pour nous y aider. Je tiens seulement à commenter, dans le concert de publications sur cet anniversaire, des travaux qui ont peu de chances d'être mis en lumière et qui sont pourtant fondamentaux pour notre société : ceux relatifs au cadastre. Des hommes remarquables avaient déjà été chargés, à la fin du règne de Louis XVI, d'analyser les réussites et les échecs des divers systèmes fonciers en Europe, car l'injustice fiscale y était source de mécontentements un peu partout. Seule une rénovation complète de la notion de cadastre pouvait aider à calmer cette attente. C'est le grand mérite de Napoléon que d'avoir su s'entourer des meilleurs spécialistes de ce domaine, tout particulièrement Gaudin (pourtant ancien ministre de Louis XVI) et, profitant de cette situation de table rase issue de la Révolution, d'avoir fait mener à bien l'arsenal règlementaire et technique nécessaire<sup>1</sup> (loi de 1807, Recueil Méthodique de 1811). Mais sait-on que la qualité de ces textes en a fait, même longtemps après la chute de l'Empire et malgré une certaine détestation de Napoléon dans les territoires de ses anciennes conquêtes, les bases de la plupart des cadastres européens ? La notion de "cadastre napoléonien" a été mise en musique de manière très disparate, car sa variante la plus aboutie exigeait de gros financements. Et paradoxalement, la France ne les a pas tous trouvés, au contraire de quelques-uns de ses voisins. Par exemple, la Suisse en a fait une mise en œuvre très poussée et on peut y observer quotidiennement son efficacité : une paix foncière totale, une assiette fiscale transparente et un lien très solide avec les attentes des géomaticiens. Ces quelques lignes sont donc là pour rappeler que nos sociétés doivent souvent leur paix foncière à un héritage lointain de Napoléon...

Je voudrais poursuivre cet éditorial en pensant tout particulièrement à tous nos étudiants, en particulier en géomatique, car ce sont nos futurs confrères, mais pas seulement. Ils ont payé et payent encore un lourd tribut à l'actuelle crise sanitaire. Pas directement, car l'immense majorité des victimes directes ne viennent pas de leurs rangs. Mais indirectement, car ils ont été pointés du doigt par la société à maintes reprises (ah, ces fêtards inconscients, ils contaminent les autres...), et en début de sortie du cocon familial, ils se sont retrouvés isolés comme jamais, sans pouvoir se retrouver facilement entre eux. Leurs études sont devenues très compliquées, ils ont même pu trouver pesante la compagnie omniprésente de leur ordinateur. Et la quasi-disparition des petits boulots en ont mis beaucoup dans des situations de grand stress financier. Ayons donc une pensée pour nos jeunes et faisons le maximum pour amortir le choc qu'ils subissent dans une certaine indifférence générale de nos concitoyens.

Enfin, je rappelle que le forum de l'AFT, reporté à maintes reprises, est maintenant programmé le jeudi 18 novembre 2021, toujours à Égletons (Corrèze), en association avec le Campus des métiers et des qualifications "Génie civil et infrastructures intelligentes" de Nouvelle-Aquitaine. Espérons qu'enfin les conditions seront réunies pour se retrouver en vrai, loin des écrans et des visioconférences, entre les professionnels, les enseignants et bien sûr en compagnie des étudiants.

**Michel Kasser, président d'honneur de l'AFT**

<sup>1</sup> Cf. Pierre Clergeot, XYZ N° 113, pp. 56-60.